

vant qu'elle est plus élevée ou plus basse que celle de l'être vivant.

Les conditions de la vie normale, dans nos climats, sont, en réalité, intermédiaires entre ces conditions extrêmes; et il serait facile de démontrer que l'air pris à 15°, à un terme un peu inférieur à son degré de saturation hygrométrique et sortant des poumons avec une température de 30°, ce qui est voisin des conditions moyennes de la vie humaine parmi nous, donne lieu à des effets à peu près compensés, au point de vue de l'élévation de la température du sang, et en vertu d'une sorte de balancement naturel, qui tend à maintenir l'équilibre physiologique entre d'étroites limites. Mais on peut réaliser à cet égard des conditions fort diverses, surtout si l'on fait intervenir, en outre, des circonstances pathologiques qui diminuent ou qui accroissent la dose relative de l'oxygène consommé aux dépens de l'air.

Je ne veux pas pousser plus loin l'examen de ces questions soulevées par les déterminations numériques de la chaleur réellement dégagée pendant l'absorption de l'oxygène par le sang. Les physiologistes sauront mieux que moi en développer les conséquences.

BERTHELOT,  
de l'Institut.

## ANTHROPOLOGIE

### Le deuxième Congrès international d'anthropologie criminelle.

En 1885, les criminalistes de tout pays, mais principalement italiens, qui jugent nécessaire de revivifier un peu le droit pénal et la procédure criminelle, s'étaient déjà réunis à Rome, où leur premier Congrès a été très suivi. Leur second Congrès a eu lieu à Paris, au mois d'août dernier, avec plus d'éclat encore et d'animation. Pour mesurer les progrès rapides que cette école novatrice, si divisée pourtant, a faits dans l'opinion publique pendant ce court intervalle de quatre années, il suffira de dire que, regardée d'assez mauvais œil par le monde officiel en 1885, elle a eu l'honneur de voir, en 1889, sa séance d'inauguration présidée par le ministre de la justice, et de compter parmi ses membres actifs des dignitaires de la magistrature, premiers présidents ou procureurs généraux, le directeur général du service pénitentiaire, M. Herbert, le doyen de la faculté de médecine, M. Brouardel et des maîtres reconnus tels que MM. Lacassagne, Magnan, Motet, etc.; n'oublions pas, en première ligne, M. Moleschott, qui, par sa juvénile vieillesse et sa courtoise autorité, a été en quelque sorte le métronome de ce concert.

Notre intention n'est pas de donner ici un compte rendu suivi des travaux de cette assemblée. Ceux que le sujet intéresse spécialement pourront lire un résumé très exact de ces discussions dans le n° 23 des *Archives d'anthropologie criminelle*, dirigées par M. Lacassagne, où se trouve aussi le rapport de M. Magitot, secrétaire général, principal organisateur du Congrès. Mais la plupart des lecteurs de la *Revue* nous sauront gré de ne nous attacher ici qu'aux questions majeures qui ont été soulevées dans cette association aussi hybride que féconde, aussi exceptionnelle que confraternelle, de naturalistes et de juristes, de biologistes et de sociologistes, et aux résultats généraux qui semblent se dégager de cette trop rare collaboration. Il est bien difficile en général de dire ce qu'on a appris dans un Congrès, mais il est incontestable qu'on y a acquis des convictions affirmatives ou négatives, on ne sait comment. Il semble cependant que, juxtaposant des thèses opposées et prêtant à chacune d'elles un visage humain, ces réunions devraient être l'apprentissage du doute. Loin de là, on en sort plus convaincu, plus tranchant qu'on n'y était entré: tout hérésiarque, au sortir d'un concile, est plus hérétique que jamais. Mais, par bonheur, on en rapporte aussi un plus vif intérêt pour la science qu'on cultive, et c'est là, au fond, l'essentiel.

On sait que les nouveaux criminalistes se partagent en deux camps assez tranchés: les uns, dans leur explication du crime, d'où découle la recherche des remèdes au crime, attribuent la prééminence aux causes pathologiques ou atavistiques; les autres aux causes psychologiques et sociales. Ces derniers se subdivisent, à leur tour, en socialistes qui expliquent tout par l'inégalité des conditions économiques, et en sociologistes proprement dits qui tiennent compte de tous les facteurs sociaux à la fois dans leur interprétation des faits. La fraction sociologique et la fraction naturaliste étaient largement représentées au Congrès, où la première dominait cependant et a manifestement gagné du terrain; mais la fraction socialiste avait fait presque entièrement défaut, à notre grand regret. Il est fâcheux notamment que diverses raisons aient empêché M. Napoléon Colajanni, le porte-drapeau le plus autorisé du socialisme italien (1), de venir prendre part à nos débats. La lutte alors, au lieu de s'engager exclusivement et de se prolonger indéfiniment, avec moins d'utilité que d'intérêt et d'agrément, entre M. Lombroso et ses adversaires, eût éclaté avec plus de profit entre les divers groupes de ces derniers. Il eût été intéressant, au milieu de ce conflit, de voir chacun des combattants apporter sa petite contribution personnelle d'observations ou de statistiques, pour aider à résoudre la ques-

(1) Voir sa *Sociologie criminelle* en deux gros volumes (Catane, Filippo Tropea, éditeur, 1889), où toutes les questions qui se rapportent à notre sujet sont agitées avec autant d'érudition que de profondeur.

tion majeure de savoir quelle est au juste l'influence des diverses religions, des diverses professions, des divers degrés d'instruction ou d'ignorance, d'aisance ou de misère, sur la criminalité. Sans doute, il y avait plaisir à chaque séance de voir M. Lombroso, souvent pris à partie par son adversaire M. Manouvrier non sans beaucoup de verve, se lever pour lui répondre à coups de paradoxes assaisonnés d'humour italien. Mais de ce « duel Lombroso-Manouvrier », comme on l'a appelé, qu'est-il résulté en définitive, si ce n'est la preuve que le fameux type physique du criminel, dessiné et brossé par l'éminent aliéniste de Turin, ne compte guère plus d'adhérents? Chose à remarquer, s'il en compte quelques-uns encore, c'est parmi les juristes (1), tandis que les biologistes, soit anthropologistes de profession, tels que MM. Manouvrier, Topinard et Benedikt, soit médecins, attaquent avec véhémence les idées lombrosiennes, et se montrent les partisans les plus résolus du point de vue sociologique appliqué à notre sujet. Les coups les plus forts, quoique indirects, ont été portés à l'hypothèse du signalement anatomique ou physiologique par MM. Magnan, Brouardel, Motet, Lacasagne. Quand, à l'asile Magnan, M. Magnan a présenté à M. Lombroso quatre de ses jeunes sujets, aussi remarquables par la précocité et la profondeur de leurs instincts vicieux ou criminels que par la correction académique de leur conformation corporelle et leur attrayante physionomie : il nous a semblé que cette simple présentation valait toutes les réfutations *ex cathedra*. M. Motet, d'autre part, en nous communiquant certains renseignements dus à sa pratique des maisons d'éducation correctionnelle à Paris, nous a fait toucher du doigt la véritable genèse du crime, qu'il faut demander, non à l'action cachée de nos ancêtres préhumains, mais à la négligence inexplicable de tant de pères et de mères qui abandonnent leurs enfants. Croirait-on que, dans les établissements dont il s'agit, sur 390 enfants, en 1874, 273 n'ont pas reçu de visite de leurs parents ; qu'en 1884, sur 259 enfants, 177 n'ont pas été visités non plus ! Le nombre des enfants complètement ou moralement abandonnés grandit sans cesse (2), comme le montrent les statistiques. Et l'on irait, après cela, demander le secret de notre criminalité grandissante à la saillie des zygomes, à la fossette occipitale, au type ptéléiforme de l'ouverture nasale, etc. ! Le caractère tiré de la fossette occipitale, par exemple,

(1) Tel est le cas de M. Garofalo, président du tribunal civil de Naples. Mais, par la modération élevée de ses vues, autant que par l'élégance de leur forme, cet écrivain n'a pas de peine à faire oublier ce qu'il y a d'excessif dans son adhésion à la doctrine lombrosienne. — Exceptons, parmi les juristes, M. Pugliese, avocat distingué, et un autre Italien, M. Alimena, jeune maître qui vient de se révéler comme un des plus redoutables adversaires de M. Lombroso et un critique de premier ordre.

(2) D'après la dernière statistique de la ville de Paris pour 1887, les abandons complets, de 1886 à 1887, se sont élevés de 3257 à 3447, et les abandons *moraux*, de 3093 à 3378.

auquel son inventeur paraît accorder une importance considérable, a d'abord l'inconvénient pratique de ne pouvoir être reconnu qu'après la mort et la décapitation du sujet ; et, théoriquement, il se heurte ensuite à cette difficulté, signalée avec sagacité par MM. Benedikt et Moleschott, que les fonctions physiologiques du *vermis*, telles qu'on les connaît, n'ont rien à voir avec le délit, et que, par suite, l'exagération du *vermis*, dont ce caractère est le signe (c'est là toute sa signification), ne saurait être l'indice probable d'un penchant criminel. Il est vrai que, dans le crâne de Charlotte Corday, présenté au Congrès par notre collègue le prince Roland Bonaparte, cette fameuse fossette existe, ainsi que de la platycéphalie ; mais cette découverte, je l'avoue, ne me paraît pas jeter un très grand jour sur la psychologie de cette grande tragédienne en action. La nature de ses poètes favoris l'explique mieux. Les méthodes crâniométriques, dont on a fait si grand état, indiquent d'après M. Benedikt — et il s'y connaît — « plus de dilettantisme que de rigueur scientifique ». Suivant lui, « le volume énorme des mâchoires peut se transmettre par hérédité, tout en ayant perdu sa signification psychologique d'autrefois ». Remarque très juste et bonne à retenir. Il y a donc aussi des *survivances* en biologie comme en sociologie, c'est-à-dire des caractères qui survivent à leur raison d'être. Demander à ces caractères, atavistiques si l'on veut, mais devenus insignifiants, la clef de l'âme criminelle, c'est prendre des survivances pour des résurrections. L'importance attribuée aux stigmates anatomiques repose sur l'hypothèse que les penchants délictueux sont nécessairement localisés dans le cerveau ; mais M. Brouardel fait observer que « quand un homme sain d'esprit s'empoisonne avec de la belladone, il est pris d'un délire de combattivité ». Il suffit donc d'un trouble quelconque apporté, ici par le poison, dans la nutrition de la masse cérébrale tout entière, sans nulle localisation, pour produire une tendance accidentelle au crime. L'explication biologique du crime devrait être demandée à l'intérieur, profondément mystérieux, des cellules du cerveau isolément considérées, non aux formes extérieures de leurs groupements. Telle est aussi la conclusion à laquelle aboutit M. de Macedo, bien que, à ses yeux, le milieu social ne crée pas le criminel et le révèle seulement. D'après lui, la criminalité de celui-ci « résulte de sa structure intime, cachée jusqu'à présent à nos moyens d'investigation ». Quant à M. Manouvrier, il montre que « les recherches anatomiques n'ont pas encore révélé un seul caractère exclusivement propre aux criminels ou à une certaine catégorie de criminels », et que les recherches de M. Lombroso, ayant trait à des anomalies, ont porté sur un nombre beaucoup trop restreint d'individus pour lui donner le droit d'en déduire la fréquence relative de ces caractères chez les criminels et chez les normaux ; car plus un caractère est rare, plus doivent être nom-

breux les sujets à examiner. Dans son étude comparative, M. Manouvrier est allé jusqu'à voir dans le type criminel une sorte « d'arlequin idéal (1) ».

Attaqué ainsi de tous côtés, le savant italien, il faut le reconnaître, n'a point perdu contenance et a défendu ses positions avec un acharnement où l'on sentait l'énergie de sa foi scientifique. Il a même fait allusion, mais une allusion rapide, à sa thèse, développée dans un volume récent, sur la criminalité rattachée à l'épilepsie comme l'espèce au genre. S'il s'est rappelé alors le triomphe obtenu par ses idées au Congrès de 1885, où elles ont pu se déployer à l'aise presque sans rencontrer de contradicteur, il a pu s'apercevoir qu'un vent nouveau a soufflé dans les esprits depuis cette date. C'est que, s'il n'y a pas loin « du Capitole à la roche Tarpéienne », comme il l'a dit en souriant, il n'y a pas loin non plus, nous le savons par un de ses livres (2), d'une idée lumineuse à une idée chimérique, ou, pour mieux dire, il est rare que dans une idée neuve et profonde il n'y ait pas un grain de folie. Il s'agit de bluter ce grain, ce qui n'enlève rien au mérite du moissonneur. M. Lombroso n'en demeure pas moins l'initiateur d'un nouveau et grand courant d'études, et il faut ajouter à sa louange que l'accueil chaleureux fait à sa personne ne l'a point consolé des critiques adressées à ses idées. En somme, il a été reconnu qu'il y a des prédispositions organiques au délit, certaines, quoique vagues et invisibles et très rarement irrésistibles ; il a été reconnu aussi que le nombre des anomalies crâniennes ou corporelles est notablement plus grand chez les délinquants que chez les gens honnêtes. Il en résulte qu'il existe, non un type criminel, si ce n'est, je crois, dans le sens professionnel du mot type, mais plutôt une *atypie* criminelle, ou que, en d'autres termes, le criminel est doublement un déclassé, un déclassé vital en quelque sorte, aussi bien que social. L'opinion qui a paru rallier le plus grand nombre de voix est celle qui tend à voir dans le délinquant, non un néo-sauvage, mais un malade plus ou moins inconscient et incompris. C'est au fond l'idée de M. Brouardel, qui, tenant pour « illusoire l'anomalie criminelle », au sens physique du mot, n'est pas éloigné d'expliquer par un trouble morbide, dû peut-être à « certaines intoxications » lentes et internes, les aberrations de la

(1) Au milieu de cette pluie d'objections, il est fâcheux qu'on n'ait pas jugé à propos de généraliser la question soulevée en abordant de front le grand problème des rapports entre la fonction et l'organe dont elle n'est qu'un cas particulier. Est-ce l'organe qui détermine nécessairement la fonction ? ou n'est-ce pas plus souvent la fonction qui modifie, refait et se fait son organe ? Il valait la peine de discuter cela dans cette assemblée de savants ; et, si j'ai cru pouvoir, en passant, émettre cette assertion, que le crime dans une grande mesure fait le criminel, comme un tic ou une grimace, à la longue, change un visage, c'est que je tenais ce problème pour résolu dans le sens de M. Colajanni. Mais, à vrai dire, de telles généralités auraient pu égarer la discussion.

(2) *Genio e follia*.

sensibilité et de la volonté chez les délinquants. Plus d'une empoisonneuse célèbre, qui sait ? était elle-même une empoisonnée sans le savoir. Quoi qu'il en soit de cet aperçu, il est à remarquer que l'explication biologique du crime, non seulement ne contredit en rien son explication sociologique, mais rentre dans cette dernière. Telle est, ce me semble, la portée véritable d'une considération présentée par M. Lacassagne sur la topographie du cerveau. La vertu ou le vice, l'équilibre ou la déséquilibration de la conduite, résultent du développement harmonieux ou discordant de ces trois groupes d'organes cérébraux où résident la passion, l'activité et l'intelligence : la partie occipitale, la partie pariétale et la partie frontale. Mais l'atrophie ou l'exagération de chacun de ces groupes est déterminée par les circonstances sociales, et si « beaucoup de criminels ne sont que des passionnés », des « occipitaux (1) », c'est le « mal de misère » qui en est cause. Ajoutons que si, comme l'a indiqué M<sup>me</sup> Clémence Royer, une grande part des prédispositions innées au crime est imputable au croisement des races, il en faut accuser les événements historiques qui ont provoqué ces fâcheux métissages, ces mariages malheureux.

Ce sont les criminels *récidivistes*, remarquons-le, qui, par leur progression ininterrompue, statistiquement révélée, ont donné lieu à la conception du *criminel-né*. Mais, à ce sujet, remarquons qu'il y a aussi, bien que les statisticiens ne paraissent pas s'en douter, des *récidivistes civils* pour ainsi dire. J'appelle ainsi ces plaideurs enrégés dont les noms, toujours les mêmes, ne cessent de retentir dans les salles d'audience des tribunaux civils en première instance, en appel, en cassation. Il est fâcheux que la statistique soit muette à leur égard. Il serait intéressant d'apprendre si, malgré le chiffre à peu près stationnaire des procès civils depuis cinquante ans, la proportion des affaires dues à la monomanie spéciale des récidivistes dont je parle a augmenté, et surtout dans les villes, comme celle des délits accomplis par leurs collègues malfaiteurs. Il serait curieux de classer les départements, les arrondissements, d'après le taux de cette proportion. Mais nous savons déjà que les départements placés aux deux extrémités de la misère et de la richesse, les pays de montagnes tels que l'Aveyron et la Savoie, et les régions de population très dense et très civilisée tels que la Seine, le Rhône, la Gironde, se distinguent par le nombre élevé de leurs procès. Or, ici, l'influence prépondérante des causes sociales sur le développement et peut-être la naissance de cet instinct de processivité, que Gall expliquerait sans doute par sa bosse de la combativité, n'est pas douteuse. En tout cas, sans ré-

(1) M. Bajenoff, directeur-médecin en chef de l'asile de Riazanne (Russie), résume ses recherches céphalométriques en concluant aussi que « les gens honnêtes sont surtout des frontaux, tandis que les criminels sont des pariétaux et des occipitaux ».

roquer en doute à cet égard l'action d'une impulsion instinctive, on peut voir facilement qu'il suffit d'un changement social pour dévier sa direction et dénaturer ses effets. Par exemple, c'est apparemment le même instinct qui, avant la colonisation de la Normandie, poussait les Normands à se battre sans cesse, et, après, n'a cessé de les pousser à plaider entre eux; car leurs départements se signalent encore un peu par leur caractère processif (1). Il y avait donc en eux une prédisposition organique, non pas aux combats nécessairement, mais aux combats ou aux procès; et il a dépendu d'un événement historique de diriger leur activité inquiète sur l'un ou l'autre de ces deux versants.

M. Ferri, en exposant de nouveau, avec son éloquence habituelle, sa théorie des trois facteurs, anthropologiques, physiques et sociaux, a paru faire à la sociologie sa part; et, de fait, la largeur compréhensive de ses idées a eu un tout autre succès que la ténacité systématique de son compatriote lombard. Mais je reproche d'abord à cette division d'être tripartite; évidemment, le terme du milieu n'agit jamais qu'en s'identifiant, soit au premier, soit au troisième. Le climat et la saison ne contribuent point par eux-mêmes à grossir ou à diminuer le contingent du délit; leur action se borne à entrer dans le nombre des causes très complexes et très multiples, presque insondables à l'œil du naturaliste et de l'historien, qui modifient les conditions organiques ou les conditions sociales dont le concours est nécessaire à la production du crime. Leur action, par suite, sur cette production destructive, non seulement n'est que médiante, mais encore est très secondaire, noyée dans la masse des causes étrangères d'où dépend en majeure partie l'apparition des variations individuelles et des variations sociales. Plus un organisme est élevé, plus il échappe à la servitude des excitations physico-chimiques, et, bien qu'il y puise toute l'énergie qu'il emmagasine, plus il se les approprie, plus il en dispose et les dirige librement vers ses fins propres. Par exemple, comme le remarque Darwin dans une lettre à Lyell et ailleurs, « les conditions physiques ont des effets plus directs sur les plantes que sur les animaux » et sur les zoophytes que sur les mammifères. Ou, pour mieux dire, l'organisme humain adapte ces conditions à soi-même bien plus qu'il ne s'y adapte; il se fait de leur obstacle même un appui. Il en est de même des organismes sociaux élevés. Si, par hypothèse, le climat et la saison venant à varier, la situation organique et la situation sociale des individus restent les mêmes, la statistique criminelle ne révélera ni hausse ni baisse; tandis que, si le climat et la saison n'ayant pas changé, le tempérament des individus et

leur état social viennent à être modifiés, par exemple, à la suite de grandes découvertes relatives à l'alimentation, à la médecine, aux sciences naturelles, à l'industrie, au droit (découverte de la pomme de terre ou de nouvelles méthodes d'agriculture, découverte de la vaccine, découverte de la boussole, découverte de la locomotive, découverte du suffrage universel, etc.), on verra immédiatement les cartes et les graphiques de la criminalité manifester de grands changements. Il n'est donc pas permis de mettre sur le même rang les facteurs anthropologiques et sociaux, qui sont des agents directs et vraiment déterminants, et les soi-disant facteurs physiques, qui sont tout au plus des instruments indirects et des stimulants auxiliaires. Quand, par exemple, le retour de la saison chaude fait monter dans notre Europe la courbe des homicides et des attentats aux mœurs, il ne faut pas se hâter d'imputer à la chaleur l'excédent de ces méfaits; car, en pays créoles (1), la chaleur dans les mois les plus torrides produit précisément l'effet contraire, soit parce que le tempérament des indigènes est adapté à ces températures, soit plutôt parce que l'été là-bas est la suspension relative de la vie sociale, des travaux, des rencontres et des occasions de querelles entre hommes, comme l'hiver parmi nous. Éliminons donc les facteurs physiques en les répartissant entre les facteurs biologiques et sociaux. Mais, ces deux dernières catégories de causes restant seules en présence, convient-il de dire que la cause déterminante d'un délit appartient tantôt à l'un, tantôt à l'autre? Nullement; ces deux sortes de facteurs collaborent, non comme deux sources distinctes d'un même fleuve, mais comme, dans la projection du boulet, la force de la poudre et sa direction, ou comme, dans la vision télescopique, la propagation de la lumière et sa réfraction à travers le cristal. Kant dirait que les impulsions et les passions émanées de notre corps sont la *matière* dont la *forme* est imposée par le sceau de notre milieu social. Disons plutôt que toute l'énergie dépensée dans nos actions, vertueuses ou délictueuses, est empruntée à nos magasins organiques de force, à nos virtualités vitales, et que, à cet égard, la délictuosité accidentelle ou d'occasion ne diffère en rien de l'autre; mais que l'emploi de ces puissances, la réalisation de ces virtualités, susceptibles d'être dirigées dans une certaine mesure, dépend, lorsqu'il y a crime ou vertu, de la personne consciente et volontaire qui les a aiguillées vers le mal ou vers le bien, deux rails bien rapprochés au début du voyage de la vie. Or cette personne consciente et volontaire, dans ses décisions qu'elle a l'illusion de croire libres mais qu'elle n'a pas tort de juger siennes, exprime tout un faisceau d'influences sociales, éducation, coutumes, croyances, maximes reçues, préjugés

(1) Sur ce point, comme relativement à la natalité, la Normandie est en contraste avec la Bretagne; et les deux différences peuvent s'expliquer à la fois par le naturel plus cupide et plus prévoyant des Normands, dont la cupidité et la prévoyance ont été développées par la cause même qui les ont satisfaites en partie, la richesse.

(1) Voir la monographie de M. Corre à ce sujet, *le Crime en pays créoles*. (Lyon-Paris, Storck, éditeur, 1889.)

courants, exemples qui la constituent essentiellement, car ce faisceau est réellement différent pour chacun de nous et notre personne en est le lien (1). C'est lui, en vérité, qui a orienté la nef de notre conduite; et, si elle a fait naufrage, la faute en est au pilote, non au matelot ni au vent. Il ne convient donc pas plus de ranger sur la même ligne le facteur social ou moral et le facteur biologique du délit, que les deux et le facteur physique. Le premier des trois, en résumé, est seul déterminant.

On devrait décider autrement, il est vrai, et l'on serait en droit d'admettre que le facteur biologique est, dans certains cas, une cause directe et décisive de délit, si l'on pouvait accorder à M. Ferri qu'il y a crime quand un meurtre ou un viol est commis dans un accès de folie ou d'ivresse. Sous prétexte que l'acte voulu et délibéré est tout aussi nécessité, tout aussi peu libre que l'acte instinctif ou l'action réflexe, il s'est cru obligé de regarder la personne de l'agent comme aussi irresponsable moralement dans le premier cas que dans le second, et de ne pas distinguer au fond entre les deux. Mais ce n'est pas seulement la conscience de l'humanité, c'est la raison philosophique qui proteste contre une pareille confusion. On voit que la question des *trois facteurs*, scolastique en apparence, porte dans ses flancs le problème capital de savoir si la notion de culpabilité, de responsabilité morale, conserve sa raison d'être après le rejet du libre arbitre. Dans le rapport que j'ai eu l'honneur de développer à ce sujet, je me suis prononcé pour l'affirmative, en essayant de prouver que, appuyée sur l'identité, non sur la liberté de la personne, cette notion nullement mystique, très positive au contraire, trouve ou plutôt retrouve son véritable fondement. Mais je ne veux pas rentrer dans ce débat. Je me permettrai uniquement de répondre un mot à ceux de mes contradicteurs qui ont cru pouvoir opposer à la responsabilité morale ainsi comprise la responsabilité utilitaire. Celle-ci est si peu inconciliable avec celle-là qu'elle y est contenue, à mon avis, comme un petit cercle dans un grand : la pénalité suppose l'immoralité, mais elle ne frappe celle-ci que dans la mesure où l'utilité sociale l'exige et suivant les procédés qu'elle requiert. Les individus dangereux contre lesquels il faut se défendre, mais qu'il serait révoltant de flétrir en se défendant contre eux, sont précisément ceux qu'il serait inutile de flétrir.

Le seul fait d'avoir inscrit au programme du Congrès de Paris la question que je viens de toucher en passant atteste l'évolution qui s'est accomplie dans les esprits des criminalistes nouveaux depuis 1885. Si l'on compare d'ailleurs les deux listes des rapports présentés à Rome et à Paris, un simple coup d'œil avertit de la faveur

croissante dont jouit maintenant le point de vue sociologique. A Rome, on n'avait eu égard à celui-ci que dans la brève discussion sur le délit politique. M. Lascchi, à Paris, est revenu avec le même courage sur ce terrain plus brûlant peut-être que fécond; il a fourni à MM. Motet et Brouardel l'occasion de nous donner quelques renseignements intéressants sur les criminels politiques qu'ils ont eu à observer dans leur carrière médico-légale : « fous caractérisés surtout par une intelligence inférieure, très fanatiques, prodigieusement vaniteux, se laissant facilement influencer par ceux qui sont en rapport avec eux ». M. Lombroso, d'autre part, dit avoir observé un cas « d'épilepsie politique : lorsque ce sujet songeait à ses projets de réformes sociales, il avait un véritable vertige... » Soit; mais tout autrement importante que cette question, fertile en déclamations, est celle qu'est venu traiter, pour la première fois, M. le docteur Coutagne : l'influence des professions sur la criminalité. Dans cette remarquable communication, l'auteur montre que chaque profession, ou plutôt chaque grande catégorie de professions, ancienne et acclimatée dans un pays, imprime un caractère à la moralité de l'individu, le revêt malgré lui, dès son entrée, d'un tissu de traditions et de préjugés, de suggestions et d'attractions, qui s'attache à lui comme la tunique de Nessus. Voilà pourquoi, depuis un demi-siècle de statistique criminelle, malgré le renouvellement du personnel et des classes où ce personnel est recruté, dans chaque profession, la proportion centésimale des accusés et des accusations pour chacune d'elles est restée à très peu près la même. Rien ne prouve mieux que ce petit fait la profondeur de l'empreinte creusée en nous par nos occupations et nos relations habituelles. Quand une profession, par hasard, devient tout à coup plus ou moins délictueuse ou autrement délictueuse que par le passé, cela ne tient pas au changement de ses membres, mais au changement du courant d'air social, pour ainsi dire, qui circule entre eux. Si les faux et les abus de confiance commis par les notaires, jadis d'une honnêteté proverbiale, se multiplient désastreusement depuis quelques années, n'allez pas chercher la cause de ce phénomène « dans l'étude anthropologique des délinquants »; demandez-la « à des raisons d'ordre économique ». Il est à regretter que chaque profession ne tienne pas avec grand soin son « bilan criminel et moral » et que la statistique à cet égard soit si laconique. L'urgence de combler cette lacune — d'ailleurs si difficile à remplir, comme l'a fait voir avec une trop frappante clarté M. Herbert — se fait d'autant plus sentir que l'importance de la « psychologie professionnelle » doit aller grandissant toujours. En effet, « si l'esprit d'association libre et raisonnée continue à se développer, nous assisterons peu à peu à la réalisation du rêve si grandiosement exposé par Guyau, et l'Irrégion de l'avenir prendra la forme élevée d'un groupement intense d'idées et de

(1) Il y a deux psychologies, je crois : la psychologie physiologique et la psychologie sociologique; celle-ci commence là où celle-là finit; et la *personne* proprement dite appartient à la seconde.

sentiments entre des collectivités humaines innombrables rapprochées par leurs besoins et leurs sympathies.

Or pourra-t-il exister une cause plus efficace de ces besoins et de ces sympathies que l'exercice d'une profession commune, devenue, pour ainsi dire, un culte commun? « Et, de fait, c'est dans les syndicats professionnels et dans les autres associations similaires que nous pourrions trouver, dès à présent, les exemples les plus intéressants de ce socialisme fragmenté. »

Dans un ordre voisin d'idées, l'influence de l'éducation sur la criminalité a été traitée avec profondeur par M. Taverni et M. Magnan. Le premier découvre que le véritable signe auquel se devinent les futurs criminels est l'inaptitude à l'éducation pendant l'enfance. Par là se révèle en eux un certain fonctionnement anormal des centres nerveux, impuissants à exécuter avec facilité « tous les mouvements moléculaires » dont la répétition habituelle, aisée, est la condition indispensable de « l'obéissance à la loi domestique ». M. Magnan nous explique avec une grande lucidité, si rare en de tels sujets, les causes cérébrales de cette impuissance où s'exprime toujours une dégénérescence héréditaire, d'ordre pathologique, nullement un retour atavistique à la vie saine et normale de nos ancêtres supposés.

A ses yeux, les monstruosité morales vraiment incurables, sur lesquelles l'éducation ne peut rien, relèvent du médecin, non des criminalistes, et se traduisent, le plus souvent, non par des stigmates physiques, mais par des aberrations de la conduite observées depuis l'enfance. Peut-on dire qu'il y a, dans ces cas exceptionnels, prédisposition au crime? Nullement. Il y a simplement prédisposition à des troubles psychiques qui, lorsqu'ils affectent une allure criminelle sous l'empire de l'exemple ambiant, complétement nécessaire de l'hérédité, n'ont du crime que l'apparence matérielle. Or, à part ces exceptions, l'éducation est toute-puissante sur l'enfant (1), comme le prouvent les beaux travaux de M. Roussel.

Une femme, bien connue par son dévouement éclairé à l'enfance abandonnée et coupable, M<sup>me</sup> P..., a déclaré au Congrès n'avoir pas trouvé un seul enfant « foncièrement mauvais et réfractaire à l'éducation », et M. Herbette, avec sa haute compétence, sans se prononcer aussi nettement, est venu nous dire que la première condition de succès, dans cette espèce d'*orthopédie morale* à laquelle il s'est voué, est de ne jamais laisser croire à l'enfant que sa déchéance est irrémédiable. (M. Fouillée pourrait voir ici une application administrative de ses *idées-forces*.) M. Herbette nous a

appris aussi que quelques-uns de ses *pupilles* « sont devenus des hommes de grand cœur » et que cent d'entre eux ont vaillamment combattu au Tonkin, où plusieurs ont gagné l'épaulette.

A propos de progrès pénitentiaires, nous avons à noter aussi tout ce qui a été dit sur la libération conditionnelle, hautement approuvée en principe, par MM. Semal, Van Hamel, Taladriz, Alimena, Sarraute, etc. Mais il serait trop long de résumer leurs observations. Je regrette aussi de ne pouvoir dire un mot des moyens anthropométriques de M. Bertillon, ingénieux emploi de la méthode dichotomique, qui, transportée par lui de la botanique à la *criminologie*, le conduit fatalement, mécaniquement, à découvrir le nom d'un assassin comme elle conduit les jeunes herboristes à découvrir le nom d'une fleur. — Quant aux vœux votés par le Congrès, je n'en parlerai que pour mémoire. L'utilité des réunions de ce genre est bien moins de résoudre que d'agiter les questions, et je ne puis voir dans leurs votes qu'un pastiche des assemblées législatives, qui, au lieu de leur servir de modèles, devraient plutôt prendre exemple sur elles dans leur manière de discuter.

G. TARDE.

## EXPOSITION UNIVERSELLE

### Les Atlas et les Cartes géographiques (1).

Parmi les expositions des éditeurs se rapportant à la géographie brille au premier rang, celle de la maison Hachette qui, depuis de longues années a donné à ses productions géographiques un développement, une variété que nous ne trouvons nulle part ailleurs. De nombreuses relations de voyages, dont la plupart ont tout d'abord paru dans le *Tour du monde*, à qui nombre de publications empruntent ses bois les plus réussis et que tous ont pu apprécier; des dictionnaires de géographie comme celui qui porte le nom de Vivien de Saint-Martin et qui, malgré les quelques critiques qu'on peut lui adresser — et quel est l'ouvrage de ce genre qui n'en mérite pas — est une œuvre d'un immense mérite; des atlas comme celui de M. Schrader qui, par malheur, ne peut y concentrer toutes ses forces; un atlas classique comme celui du même M. Schrader, de M. Antoine, qui dirige la carte du ministère de l'intérieur, et du lieutenant-colonel Prudent : ce sont là des œuvres qui ont singulièrement relevé la France du degré d'abaissement où elle gisait naguère, au point de vue géographique.

Par malheur, nous craignons que le public ne sache pas gré à M. Hachette de sa ténacité et ne réponde pas comme il le devrait, à ses sacrifices.

(1) Voir à ce sujet le dernier ouvrage posthume de Guyau, *Éducation et hérédité*, qui vient de paraître (Alcan).

(1) Voyez la *Revue scientifique* du 2 novembre 1889, p. 559.